



Descriptif des critères de sélection d'une salle de formation « présentiel » Janvier 2025

Le présent document a pour objectif de présenter les critères retenus par VISTEA FORMATION dans le cadre de la sélection d'une salle de formation « présentiel » mise à disposition par l'organisme de formation ou par le client.

1. SALLE DE FORMATION MISE A DISPOSITION PAR VISTEA FORMATION

Dans le cadre des formations « présentiel », le centre de formation ne dispose pas de locaux qui lui sont propres. Les formations sont donc systématiquement réalisées dans des locaux qui sont :

- Loués pour l'occasion : cas des formations de type « inter » ;
- Mis à disposition par le client : cas des formations de type « intra ».

Dans le cas d'une formation « inter », la sélection de la salle de formation répondra aux critères suivants :

- Elle sera située dans un cadre **convivial et standardisé**, lumineuse et laissant entrer la lumière du jour. L'environnement sera calme . Elle disposera de fenêtre extérieure laissant entrer la lumière du jour.
- Le lieu disposera d'un espace de pause ainsi que de sanitaires.
- Sa taille sera adaptée à celle du groupe : la surface au sol sera au minimum de 2,5 m² par apprenant avec un minimum de 25 m².
- Elle sera modulable de façon à être aménagée avec les tables en U
- Elle sera située en centre ville, avec un accès facile en voiture (parking) ou en transports en commun.
- Elle permettra une restauration sur place ou à proximité.
- Les équipements inclus dans la salle seront les suivants :
 - Accès Wifi
 - Un système de chauffage et de rafraîchissement ou ventilation permettant de maintenir une température comprise en 19°C et 24°C en toute saison
 - Une surface verticale plane de couleur claire permettant une vidéoprojection
 - Des dispositifs occultants permettant d'obscurcir la pièce
 - Un tableau en papier ou mural et les feutres adaptés
 - Des prises électriques 220V
 - Une chaise par participant ainsi qu'une chaise par formateur.

2. SALLE DE FORMATION MISE A DISPOSITION PAR LE CLIENT

Dans le cas d'une formation « intra », le client s'engage à mettre à disposition de VISTEA FORMATION une salle de formation / réunion respectant les conditions suivantes :

- La taille de la salle doit être adaptée à celle du groupe. Sa surface au sol doit être au minimum de 2,5m² par apprenant avec un minimum de 25 m².
- Les équipements inclus dans la salle sont les suivants :
 - Accès Wifi
 - Un système de chauffage et de rafraîchissement ou ventilation permettant de maintenir une température comprise en 19°C et 24°C en tout saison
 - Une surface verticale plane de couleur claire permettant une vidéo projection
 - Des dispositifs occultants permettant d'obscurcir la pièce
 - Un tableau en papier ou mural et les feutres adaptés
 - Des prises électriques 220V
 - Une chaise par participant ainsi qu'une chaise par formateur
- Si la formation accueille une ou plusieurs personnes en situation de handicap ,les aménagements devront être adaptés (sanitaires ,accès ,et toute disposition signalée en préambule par l'employeur de ces personnes)